AB VERDE
Société Civile au capital de 1.000,00 €
Siège social : 1341 route de Blonzac
97128 GOYAVE

RCS BASSE-TERRE 995 287 596

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE TRENTE ET UN JANVIER
A DIX HEURES

Les associées se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

ASSOCIES	PARTS
▪ **Monsieur Olivier AMAT,** titulaire de 50 parts sociales..... numérotées de 1 à 50	50
▪ **Madame Amélie BORDEY épouse AMAT,** titulaire de 50 parts sociales..... numérotées de 51 à 100	50
▪ **Total des parts présentes ou représentées, cent parts en pleine propriété, composant le capital social.....**	**100**

Monsieur Olivier AMAT préside la séance en sa qualité de Gérant associé. Il dépose sur le bureau et met à disposition les documents suivants :

- le rapport de la gérance
- le projet de cession de parts sociales ;
- le projet de statuts mis à jour ;

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- ***Nomination d'un co-gérant***
- ***Prise de participation***
- ***Pouvoirs***

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AB

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-gérante, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Madame Amélie, Marie, Nelly BORDEY épouse AMAT**
 Ostéopathe
 Née le 22 février 1991 aux ABYMES (97139)
 De nationalité française
 Epouse séparée de biens de Monsieur Olivier AMAT
 Demeurant à 1, résidence le Village de Tabanon – 97170 PETIT-BOURG

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la société AB VERDE à prendre une participation de 1 part sociale au sein de :

- **La société OPUS ARCHITECTE,** Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis à GOYAVE (97128) 1341, route de Blonzac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASSE-TERRE sous le numéro 977 504 133

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts ainsi qu'il suit :

Article 16 – GERANCE

1° La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou en dehors d'eux, nommés par décision ordinaire des associés réunis en assemblée générale et statuant dans les conditions prévues ci-après à l'article "Assemblée générale ordinaire".

2° Sont nommés gérants de la société pour une durée non limitée : **Monsieur Olivier AMAT** et **Madame Amélie BORDEY épouse AMAT**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

AB